

## INTRODUCTION. LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT ROYAL

Gauthier AUBERT

Professeur d'histoire moderne à l'Université Rennes 2, EA Tempora  
gauthier.aubert arobase univ-rennes2.fr

Vincent CORRIOL

Maître de conférences en histoire médiévale à Le Mans Université,  
Temos (UMR 9016)  
vincent.corriol arobase univ-lemans.fr

Cédric MICHON

Professeur d'histoire moderne à l'Université Rennes 2, EA Tempora  
cedric.michon arobase wanadoo.fr

« La construction de l'État royal de 1380 à 1715 ». Quand cette nouvelle question de CAPES a été annoncée aux équipes pédagogiques des différents masters MEEF de France, on a ici et là un peu souri. « Sujet ultra-classique » concluaient certains, « retour du roman national ? » se demandaient d'autres qui soulignaient l'hexagonalité du sujet, malgré la volonté de prendre en compte les espaces coloniaux naissants. De fait, plane sur une telle « question », comme on dit, toute une tradition historiographique qui n'est pas neuve puisqu'elle remonte au moins à Tocqueville et à sa fameuse thèse de la continuité de l'État, même si l'on remarque ici que le propos s'arrête bien avant une Révolution centrale dans la pensée du grand homme. Plus proche de nous, toute une équipe réunie autour de Jean-Philippe Genet a rassemblé, entre 1984 et 1993, dans le programme de recherches « La genèse de l'État moderne », 100 universitaires venus de toute l'Europe qui ont produit une

petite dizaine de volumes<sup>1</sup>. Ajoutons pour être juste que, pour national que soit le sujet posé, il n'en a pas moins attiré de brillants chercheurs étrangers qui ont pu faire évoluer de manière sensible nos perceptions. Que l'on songe, pour ne citer qu'un exemple, à William Beik<sup>2</sup>.

Classique, le sujet est, saluons-le, traitable dans toutes les universités de France (gage d'égalité de tous les candidats devant le concours) et pose une question qui reste intéressante pour tous les citoyens, y compris ceux que nos futurs collègues auront à cœur de former : qu'est-ce qu'un État et comment cela se construit-il ? Comment nier qu'à l'époque du Brexit, des Gilets jaunes et des combats du Donbass cela ne soit une vraie et grande question citoyenne à laquelle Clio peut apporter sinon des réponses, du moins des clefs de compréhension et des outils d'analyse. En 1380 comme en 2023, se pose toujours la question de savoir comment s'articule la relation entre les habitants d'un territoire (ou d'un agrégat de territoires), dont le pouvoir royal peine encore à mesurer toute la densité en 1380, et cette entité nommée par convention « État » et qui exerce directement ou non les fonctions de défense, de contrôle et de régulation<sup>3</sup>. Au début du programme, la notion d'État n'est pas encore en usage, pas encore, en tout cas, comme elle l'est un siècle plus tard, lorsque Thomas Hobbes et Samuel Pufendorf décrivent la personne artificielle de l'État comme le véritable souverain, une abstraction distincte de la personne physique du prince, et non pas comme l'ensemble constitué par le roi et ses serviteurs.

Le sujet, tel qu'il est posé, insiste sur la notion de « construction », qui implique une dynamique, voire un progrès. Voilà qui amène à la première grande difficulté du sujet : la tentation téléologique, avec, encombrant impensé, l'apocryphe « l'État c'est moi », qui lui-même porterait en germe les ferment de la Révolution, qui aurait été inévitable. Pourtant, les choses ne sont pas si simples. En premier

1 Cf. la présentation du programme par GENET Jean-Philippe, « La genèse de l'État moderne. Les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 118, 1997, p. 3-18.

2 BEIK William, *Absolutism and Society in Seventeenth-Century France: State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

3 DAUPHANT Léonard, *Le royaume des quatre rivières. L'espace politique français, 1380-1515*, Paris, 2012.

lieu car en matière de roi à poigne, Louis XIV partage le rôle avec au moins Louis XI, François I<sup>er</sup> et Henri IV. De plus, être un roi absolu passe d'abord, condition nécessaire entre toutes, par un sacre dont Louis XIV n'a évidemment pas le monopole et dont Charles VII et Henri IV ont pu mesurer l'importance. Les Bourbons ludoviciens, le plus illustre d'entre eux y compris, sont en fait moins des inventeurs que des héritiers qui ont su faire fructifier un héritage fait de sacré, de territoires et d'institutions animées par des serviteurs allant des puissants dignitaires jusqu'aux modestes collecteurs de village. De ce point de vue, il est important de rappeler que des historiens de l'État comme William Beik et Michaël Braddick ont cherché à nuancer la dimension volontariste des évolutions en s'efforçant de montrer que celle de l'État reflétait les intérêts communs de la couronne et des élites locales<sup>4</sup>. Ils ont mis l'accent sur la « formation » de l'État plutôt que sur sa « construction ». Dans cette dynamique, Jean-Philippe Genet s'est intéressé à la notion complexe de « société politique » et a notamment montré que la vitalité de cette dernière était une condition *sine qua non* de l'affirmation de l'État moderne, qui a besoin de la participation active des couches possédantes, seules susceptibles de financer son action, et avec lesquelles il entretient un dialogue essentiel à sa stabilité<sup>5</sup>.

Car de fait, cet État ne peut être pensé sans les sujets. De longue date, et de manière plus intensive depuis les années 1980, l'effort a été fait d'envisager l'État en observant les différents étages sociaux dans le cadre de ce qu'on a donc appelé une « société politique », qui permet de faire rentrer sur la même scène tout une série de personnages très divers dont l'action ouvre d'ailleurs elle-même la possibilité d'une autonomisation des institutions qu'ils animent. Mais la « société politique » n'est pas faite que d'évêques de cour ou de publicains plus ou moins honnêtes qui, tous ensemble, et avec bien d'autres, souvent soldats ou magistrats, contribuent à « construire/former l'État ». Celui-ci se construit aussi contre des adversaires qui ne sont pas que les rois voisins et rivaux, mais aussi des croyants

<sup>4</sup> BEIK William, *op. cit.* et BRADDICK Michael J., *State Formation in Early Modern England, c. 1550-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

<sup>5</sup> GENET Jean-Philippe, *La genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, PUF, 2003.

malmenés, des notables indignés ou des obscurs croquants en colère qui, comme les bons serviteurs d'ailleurs, peuvent agir par intérêt ou par conviction, dans des proportions chaque fois à déterminer. Les travaux plus récents montrent aussi que la gamme des interactions est plus vaste et que certains, parfois les mêmes et selon les circonstances, s'adaptent, bricolent ou simplement regardent : les discrets fraudeurs de la gabelle ou les spectateurs d'exécutions capitales dessinent les frontières floues de la société politique. Floues, ces frontières sont aussi mouvantes, du fait de l'extension du territoire mais aussi parce que, bon an mal an, le périmètre de l'action de l'État s'étend en même temps que son poids s'accroît, ici avec et là contre les sujets, mais sans que jamais le Leviathan ne prenne une allure orwellienne comme l'avait rappelé Pierre Goubert à propos d'un Ancien Régime auquel on peut associer les siècles qui le précèdent :

Quel que fût le poids de la tutelle administrative des états, des parlements ou des services d'intendance sur les communautés villageoises, il est sûr que, en échange d'une fiscalité plus lourde, tous leur laissaient bien plus de liberté d'action (et parfois de parole) que les autorités préfectorales du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout du XX<sup>e</sup> siècle. C'est à peine un paradoxe que de soutenir que, pour les modestes administrations rurales, le temps de la liberté, ce fut l'Ancien Régime : la pratique des archives les plus humbles conduit à ce jugement surprenant, qui n'est pas de valeur.<sup>6</sup>

Par ailleurs, le fait que l'on parle de « construction » ne doit pas empêcher de penser que le risque de « déconstruction » a sans cesse guetté. On retrouve là ces fameuses crises dont le « roman national » a fait naguère son miel pour montrer que toujours la France se relevait. Et de fait, il y eut, c'est vrai, des moments où cet État, édifice brinquebalant et sans cesse bricolé, enrobé d'une nappe de sacralité et tenu par une même famille obsédée par la coûteuse compétition internationale, aurait pu disparaître, ou emprunter un chemin autre que celui que nous connaissons. La guerre civile qui oppose les princes entre 1407 et 1435 témoigne de la fragilité des constructions étatiques, bien près de disparaître dans les affrontements et les rivalités princières. Deux siècles plus tard, en 1636, quand les Espagnols avancent vers la capitale d'un roi sans fils, on n'est pas

<sup>6</sup> GOUBERT Pierre et ROCHE Daniel, *Les Français et l'Ancien Régime. 1/ La société et l'État*, Paris, Armand Colin, 1991 (1984), p. 266.

loin du gouffre, comme on le sera en 1709 et encore en 1712, quand l'ennemi est arrêté dans des batailles désormais un peu oubliées par la mémoire nationale, aidée en cela par le long refus de l'histoire évènementielle. Mais plus que les effondrements chers aux historiographies anciennes, ce qui se joue dans ces moments-là, et dans bien d'autres moments moins spectaculaires, c'est la possibilité qui a pu exister d'aller vers une autre voie que celle qui est advenue. De fait, les crises sont propices à l'ouverture de la gamme des possibles : la Ligue ou la Fronde ont ainsi pu esquisser d'autres futurs que ceux qui se sont produits. Au-delà des situations de crises, joue aussi l'action décisive des individus, comme le choix de Philippe le Bon de rallier le camp de Charles VII en 1435, devant l'impasse d'une alliance anglaise qui ne lui offre aucun espoir. Le traité d'Arras ouvre ainsi la voie d'une consolidation des positions royales face aux Anglais dans un premier temps, face aux princes trop remuants par la suite. On peut également se demander ce qu'aurait fait Gaston d'Orléans s'il avait succédé à son frère Louis XIII ? Aurait-il opté pour une monarchie plus respectueuse des corps intermédiaires ou bien aurait-il, effet d'institution oblige, continué dans la voie tracée, à l'instar de Louis XII, prince révolté devenu roi, qui baissa les impôts avant de les augmenter à son tour ? Nul ne le sait et la question sert d'abord, et peut-être seulement, à nous extraire de la tentation télogique.

Le dossier présenté ici se veut le reflet de la diversité des approches possibles, même si on pourra toujours regretter de ne pas avoir étendu le regard dans autant de directions qu'il était possible de le faire. Le parti pris de ce recueil de s'appuyer sur des textes conduit aussi à privilégier une approche par le haut même si on a essayé de faire une place aux humbles. Malgré tout, on espère qu'il pourra faire œuvre utile en même temps qu'offrir un témoignage sur les manières de travailler les documents dans les universités françaises du premier quart du xx<sup>e</sup> siècle.